

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 28 MAI 2026**

**Nombre de Conseillers** : - En exercice : 44 - Présents : 38 - Procurations : 06  
**Rappel des dates** : Convocation Générale : 22/05/2026 - Affichage : 22/05/2026

Le vingt-huit mai deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Cérès de Torcé en Vallée sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	LOUISE Benoît	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves	X		
	PIE Charlène	X		
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRÉ	HEMONNET Olivier		Pouvoir donné à Maryline GALPIN - 26.05.26	
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme	X		
	HUON Aurélie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 26.05.26	
	FOUQUET Stéphane		Pouvoir donné à Mélanie MACÉ - 27.05.26	
	MACÉ Mélanie	X		
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine		Pouvoir donné à Tony FOULON - 28.05.26	
SAINT-CELERIN	AÏNÉ Jacky	X		
	TARANNE Pierre		Pouvoir donné à Jacky AÏNÉ - 28.05.26	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth	X		
	GENDRON Christophe	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël	X		
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane		Pouvoir donné à Michel PRÉ - 26.05.26	
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	AHIER Amélie	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia	X		

**Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.**

## **Objet : Inventaire – sortie d’actifs Centre Équestre**

### **Délibération n° 2026-05-070**

Les Cessionnaires exploitant le Centre Équestre communautaire par un contrat de location ont manifesté leur intérêt de l’acquérir. La vente a eu lieu, au prix de cent soixante-quinze mille euros (175 000,00 euros), par acte authentique notarié signé le 16 mars 2026 à l’office de Maître Hervé CHERUBIN.

Cette vente n’a pas inclus les équipements mobiliers accessoires nécessaires à l’utilisation ou au fonctionnement du centre équestre, ensemble situés rue de la Léverie, à Lombron.

Au vu de l’amortissement des équipements et de leur caractère accessoire au Centre Équestre cédé, il est proposé au Conseil communautaire de remettre ces équipements aux cessionnaires à l’euro symbolique dont la somme ne sera pas réclamée.

### **Le Conseil communautaire,**

Vu le rapport présenté par le Président,

### **Après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :**

**Autorise** Le Président à remettre à l’euro symbolique aux cessionnaires les équipements mobiliers accessoires nécessaires à l’utilisation et/ou au fonctionnement du centre équestre d’une valeur initiale de 35 385.90€ à la valeur nette comptable à 0€ ;

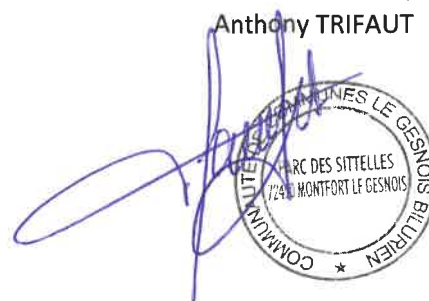
**Dit** que la somme de 1€ ne sera pas réclamée ;

**Autorise** le Président à prendre les dispositions nécessaires à l’exécution de la présente décision.

### **Adopté à l’unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire,

Le Président,  
Anthony TRIFAUT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l’Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l’application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).